

# Béluga

*(Delphinapterus leucas)*  
Population du Saint-Laurent

Le Béluga est une espèce que l'on retrouve généralement dans les eaux arctiques. La population du Saint-Laurent, estimée à environ 1 000 individus, est la population située le plus au sud de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et la seule espèce de baleine à être présente en permanence dans les eaux du fleuve. L'intérêt du public pour ce cétacé en a fait un symbole pour la conservation des espèces et des habitats marins du Canada. Quelques sites terrestres se prêtent bien à l'observation de ces mammifères, entre autres le quai de Rivière-du-Loup sur la rive sud du Saint-Laurent, et Pointe-Noire, baie Sainte-Marguerite et cap de Bon-Désir sur la rive nord.

**STATUT FÉDÉRAL :** espèce en voie de disparition.

**STATUT PROVINCIAL :** espèce menacée.

**HABITAT ET REPRODUCTION :** en été, les juvéniles et la plupart des femelles se retrouvent dans les eaux relativement chaudes de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, entre l'embouchure du Saguenay et l'île aux Coudres, ainsi que dans le fjord du Saguenay. Les autres adultes (surtout les mâles) fréquentent les eaux plus profondes, plus froides et plus salées de l'estuaire maritime du Saint-Laurent, près de l'embouchure du Saguenay. En hiver, on rapporte des observations de Bélugas depuis l'embouchure du Saguenay jusqu'à la hauteur de Sept-Îles, dans le golfe. L'accouplement a lieu entre les mois d'avril et juin et les femelles mettent bas au cours de l'été suivant, après 14 mois de gestation.

**Légende :** ● Aire de répartition estivale

● Aire connue de répartition en hiver et au printemps



Photo : GREMM / R. Michaud

**RÉGIME ALIMENTAIRE :** poissons (entre autres le hareng, l'anguille et le capelan) et invertébrés.

**MENACES POTENTIELLES :** substances toxiques bioaccumulables dans la chaîne alimentaire, circulation maritime et activités récréatives sur l'eau, dégradation de l'habitat, prises accidentelles dans les engins de pêche, déversements de pétrole et organismes pathogènes.

**COMMENT AIDER LE BÉLUGA :** l'observer à partir de la rive, éviter d'utiliser des produits chimiques tels que des pesticides, respecter la réglementation des activités d'observation en mer autant au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent qu'à l'extérieur des limites du parc et encourager ses proches à faire de même, et enfin signaler la découverte de carcasses (Institut Maurice-Lamontagne : (418) 775-0500).

